



## MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE

2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218  
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0  
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380  
lorrainville@lorrainville.ca  
www.lorrainville.ca

**EXTRAIT** du **procès-verbal** de la **séance ordinaire** du conseil municipal, dûment convoquée et tenue selon la loi, au lieu habituel des séances, le **mardi 12 novembre 2019 à 20 h** et à laquelle étaient présentes les personnes suivantes :

M. Jacques Boucher, conseiller numéro 1  
M<sup>me</sup> Mélanie Roy, conseillère numéro 2  
M. Alain Pelletier, conseiller numéro 3  
M<sup>me</sup> Aline Beauregard, conseillère numéro 4  
M. Réjean Paquin, conseiller numéro 5  
M. Gaétan Rocheleau, conseiller numéro 6

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire

Était également présente, M<sup>me</sup> Francyne Bleau, directrice générale/ secrétaire-trésorière

8020-11-19

### Réponse à la municipalité de Duhamel-Ouest

**ATTENDU QUE** la municipalité de Lorrainville a reçu une résolution numéro 19-10-121 « Regroupement municipal » de la municipalité de Duhamel-Ouest pour voir l'intérêt de la municipalité de Lorrainville pour une fusion;

**ATTENDU QUE** le premier critère d'une fusion est d'être limitrophe. La municipalité de Duhamel-Ouest a envoyé cette résolution aux municipalités suivantes : Ville-Marie, Lorrainville, Saint-Bruno-de-Guigues, Saint-Édouard-de-Fabre et Béarn;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Duhamel-Ouest croit en une fusion des municipalités du Centre et laisse la porte ouverte pour d'autres municipalités;

**ATTENDU QUE** le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) met en place une aide technique et financière lorsqu'une requête lui est formulée pour un regroupement;

**Il est proposé** par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

**QUE** la municipalité de Lorrainville a de l'intérêt pour le regroupement de plusieurs municipalités et est prête à demander une étude au MAMH pour étudier les implications monétaires et de la qualité de vie de ses citoyens. Naturellement, l'étude doit être rendue publique et une consultation citoyenne s'impose.

**« Adopté »**

N.B. : Le texte de la présente résolution est sujet à correction par le conseil lors de l'adoption du procès-verbal.

Extrait certifié conforme  
Ce 13 novembre de l'année 2019

Francyne Bleau, g.m.a.  
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Sceau  
de la municipalité